
ORDRE du JOUR

Conseil communautaire

du MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

- I - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS - rapporteur : Monsieur de LONGEVIALLE

- 1.1. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GRANULATS VICAT pour son projet d'extension d'une carrière alluvionnaire en eau à Arnas
- 1.2. Approbation de la création des deux périmètres délimités des abords de l'Eglise et du Manoir à Jassans-Riottier
- 1.3. Plan Vélo - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos et vélos à assistance électrique 2023-2025. **rapporteur : Madame Pascale REYNAUD**

- II - EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES - rapporteur : Monsieur DUMONTET

- 2.1. Autorisation donnée au Président de signer une convention pour la facturation de la collecte et du traitement des eaux usées de la commune de Saint-Etienne-La-Varenne.
- 2.2. Autorisation donnée au Président de signer une convention pour la facturation de la collecte et du traitement des eaux usées en provenance de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée dans le système d'assainissement de la CAVBS
- 2.3. Convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif pour les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas, Arnas (pour partie), Cogny, Denicé, Lacenas et Rivolet
- 2.4. Convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Jassans-Riottier
- 2.5. Convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif des communes d'Arnas (en partie), Blacé, Montmelas-Saint-Sorlin, Le Perréon, Rivolet (en partie), Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Saint-Cyr-le Châtois, Saint-Etienne-des-Ouillères, Saint-Julien-sous-Montmelas et Vaux-en-Beaujolais.
- 2.6. Avenant n°2 au contrat de concession du service public d'eau potable
- 2.7. Redevance EAU part collectivité (surtaxe) - adoption des tarifs à compter du 1er janvier 2023
- 2.8. Redevance Assainissement part collectivité - Adoption des tarifs à compter du 1er janvier 2023
- 2.9. Location hydrocureur - adoption des tarifs 2023
- 2.10. Redevance de dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Villefranche - Tarif 2023

- III - SERVICES A LA POPULATION, PETITE ENFANCE, ACCES AUX SOINS - rapporteur : Madame CHEVALIER

- 3.1. Fixation des tarifs 2023 pour le centre funéraire crématorium et avenant n°1 au contrat de délégation de service public correspondant
- 3.2. Fixation des tarifs 2023 du cimetière paysager de grange Chervet à Gleizé

- IV - FINANCES - rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 4.1. ZAC des Grillons- Approbation du bilan de clôture et suppression de la ZAC
- 4.2. Budget Principal - Décision modificative n°4
- 4.3. Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement - Budgets annexes assainissement et STEP
- 4.4. Budget annexe Assainissement - Décision modificative n° 3
- 4.5. Budget annexe STEP - décision modificative n° 3
- 4.6. Concession d'Aménagement de la ZAC d'Epinay - avenant n°8
- 4.7. Convention de mise à disposition de moyens au titre du programme de Réussite Éducative et avance au CIAS - année 2023

- V - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE

- 5.1. Convention de mutualisation d'une Direction des Systèmes d'Information commune entre la Ville de Villefranche-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- 5.2. Adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par la CAVBS en lieu et place de la Ville de Villefranche-sur-Saône
- 5.3. Adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH)
- 5.4. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT
- 5.5. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire